



SENSOPUR SPRAY

Spray surodorant

Par sa formulation concentrée en parfum, c'est le surodorant approprié là où les mauvaises odeurs persistent. Puissant désodorisant, la rémanence des différents parfums garantit une odeur fraîche et agréable pendant plusieurs heures. Disponible en parfum menthol, douceur veloutée, soleil acidulé et fraîcheur verdoyante. Parfums d'origine naturelle.

Mode d'emploi

A pulvériser si possible près des plinthes, sur tissus et moquettes pour obtenir la meilleure rémanence du parfum.

Conditionnements

Emballage :
carton de 12 pulvérisateurs de 750ML.

Données techniques

- ▶ Aspect : liquide limpide incolore
- ▶ Densité : 0,87 - 0,89

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.
Éviter les projections oculaires.
La pulvérisation peut rendre glissantes les surfaces plastiques ou carrelées. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Liquide inflammable, Catégorie 2.
Irritation oculaire, Catégorie 2.
Peut produire une réaction allergique (fraicheur verdoyante et douceur veloutée)
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

Parfum d'ambiance d'origine naturelle labellisé par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Bougies et parfums d'ambiance » disponible sur <http://parfumsdinterieur.ecocert.com>.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

08-11-2023 Ind. 1 ■

